C 2005/13

F

Septembre 2005

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19 - 26 novembre 2005

ADMISSION DE REPRÉSENTANTS ET D'OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LA SESSION

1. Conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a invité les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies cités à l'*Annexe A* à se faire représenter à la trente-troisième session de la Conférence.

2. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article XVII, le Directeur général a invité les organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord prévoyant leur représentation à envoyer des observateurs (*Annexe B*).

3. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article XVII et à celles du paragraphe 19 a) des "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a invité les organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès de la FAO à envoyer des observateurs (*Annexe C*).

4. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord ne prévoyant pas leur représentation, à envoyer des observateurs (*Annexe D*).

5. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et à celles du paragraphe 21 a) des "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut consultatif spécial auprès de la FAO, à envoyer des observateurs (*Annexe E*).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J6129/f

6. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et usant des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés au paragraphe 25 des "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut de liaison auprès de la FAO, à envoyer des observateurs (*Annexe F*).

7. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas conclu d'accord, à envoyer des observateurs (*Annexe G*).

8. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas de relations formelles, à envoyer des observateurs (*Annexe H*).

ANNEXE A - ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES INVITÉS À LA CONFÉRENCE

NATIONS UNIES

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONU/SIDA)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Secrétariat des Nations Unies

Université des Nations Unies (UNU)

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISATIONS

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Banque mondiale (BM)

Bureau de la Convention relative aux zones humides (RAMSAR)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation internationale du travail (OIT)

Organisation maritime internationale (OMI)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMTI)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

ANNEXE B - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD PRÉVOYANT LEUR REPRÉSENTATION, INVITÉES À LA CONFÉRENCE

Banque interaméricaine de développement (BIAD)

Centre d'information et de conseil sur la commercialisation des produits de la pêche dans les pays arabes (INFOSAMAK)

Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPESCA)

Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE)

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

Conseil de l'Europe (CE)

EUROFISH

Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)

Lake Victoria Fisheries Organisation

Ligue des États arabes (LEA)

Office international des épizooties (OIE)

Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

Organisation des États américains (OEA)

Organisation du Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP)

Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH)

Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique (INFOPÊCHE)

Union africaine (UA)

ANNEXE C - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES D'UN STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DE LA FAO, INVITÉES À LA CONFÉRENCE

Alliance coopérative internationale (ACI)

Caritas Internationalis (CI)

Chambre de commerce internationale (CCI)

Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Églises (COE)

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Confédération mondiale du travail (CMT)

Conseil international des femmes (CIF)

Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRCRCS)

Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)

Fédération syndicale mondiale (FSM)

Organisation mondiale de la famille (OMF)

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Union mondiale des femmes rurales (UMFR)

Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)

ANNEXE D - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD NE PRÉVOYANT PAS LEUR REPRÉSENTATION, PROVISOIREMENT INVITÉES À LA CONFÉRENCE

Alliance des pays producteurs de cacao (APPC)

Association africaine pour le développement du palmier à huile (ADPH)

Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE)

Association latino-américaine d'intégration (ALADI)

Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles (AAAID)

Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique

Banque asiatique de développement (BAD)

Banque centre-américaine d'intégration économique

Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)

Banque de développement des Caraïbes (BDC)

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Banque islamique de développement (BIsD)

Banque nordique de génétique

Banque ouest-africaine de développement (BOAD)

CAB international

Centre africain du riz (ADRAO)

Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches

Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC)

Centre international de hautes études méditerranéennes (CIHEAM)

Comité consultatif international du coton (CCIC)

Comité économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Comité international olympique (CIO)

Comité permanent du Maghreb (CPCM)

Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS)

Commission baleinière internationale (CBI)

Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE)

Commission interaméricaine du thon tropical (CITT)

Commission internationale du flétan du Pacifique (IPHC)

Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée (CIESM)

Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS)

Commission séricicole internationale (CSI)
Communauté andine des nations
Communauté des Caraïbes (CARICOM)
Communauté des pays lusophones
Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Communauté internationale du poivre (IPC)
Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG)
Conseil de l'Unité économique arabe (CUEA)
Conseil international des céréales
Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)
Conseil oléicole international (COI)
École inter-États d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER)
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)
Fonds commun pour les produits de base (FC)
Forum des Îles du Pacifique (PIF)
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGRAI)
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupes ACP)
Groupe d'étude international du jute (IJSG)
Institut arabe de planification
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Institut international du froid (IIF)
Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)
Institut latino-américain
Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
Office international de la vigne et du vin (OVI)
Organisation africaine du bois (OAB)
Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale (OASRR)
Organisation arabe de développement industriel et minier
Organisation asiatique de productivié (OAP)
Organisation de coopération économique (ECO)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation de la Conférence islamique (OCI)
Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO)

Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)

Organisation internationale de la francophonie (OIF)

Organisation internationale du cacao (OIC)

Organisation internationale du café (CIC)

Organisation internationale du sucre (OIS)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Organisation latino-américaine de développement des pêches (OLDEPESCA)

Organisation nord-américaine pour la protection des plantes

Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG)

Organisme des pêches du Forum du Pacifique

Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux

Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP)

Secrétariat d'intégration économique centraméricain

Secrétariat de la Communauté du Pacifique

Secrétariat du Commonwealth

Société andine de développement (SAD)

Système économique latino-américain (SELA)

Union des pays exportateurs de bananes (UPEB)

Union du fleuve Mano

ANNEXE E - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES D'UN STATUT CONSULTATIF SPÉCIAL AUPRÈS DE LA FAO, PROVISOIREMENT INVITÉES À LA CONFÉRENCE

Association internationale des économistes agricoles (AIEA)

Association mondiale de zootechnie (AMZ)

Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE)

Commission internationale de l'irrigation et du drainage (CIID)

Conseil international pour la science

Fédération européenne de zootechnie (FEZ)

Fédération internationale pour l'économie familiale (FIEF)

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL)

Union internationale des syndicats des travailleurs de l'agriculture, des forêts et des plantations

Union mondiale pour la nature (UICN)

ANNEXE F - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES D'UN STATUT DE LIAISON AUPRÈS DE LA FAO PROVISOIREMENT INVITÉES À LA CONFÉRENCE

Alliance internationale des femmes (AIF)

Association européenne d'économistes agricoles (EAAE)

Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale

Association mondiale des guides et des éclaireuses

Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC)

Fédération internationale des femmes de carrières libérales

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

Groupe de développement des technologies intermédiaires

Organisation mondiale du mouvement scout

Réseau d'action pour les pesticides – Centres régionaux (PAN.RC)

Rotary International

Soroptimist International

ANNEXE G - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO N'A PAS CONCLU D'ACCORD, PROVISOIREMENT INVITÉES A LA CONFÉRENCE

Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)

Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Forum des États des Caraïbes (CARIFORUM)

Initiative centreuropéenne (ICE)

Marché commun austral (MERCOSUR)

Union du Maghreb Arabe (UMA)

Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA)

Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

ANNEXE H - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO N'A PAS DE RELATIONS OFFICIELLES, PROVISOIREMENT INVITÉES À LA CONFÉRENCE

Comité international de planification des ONG/OSC (IPC)

Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN)

Partenaires internationaux pour l'agriculture durable

Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Réseau international des Amis de la terre